



Études et analyses

L'insertion professionnelle des masseurs- kinésithérapeutes

Une photographie de l'insertion professionnelle
à court terme des masseurs-kinésithérapeutes
diplômés en 2017 dans le Grand Est.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL EMPLOI FORMATION



Douze enquêtes d'insertion ont été réalisées au cours du premier semestre 2018 auprès de diplômés sortis de formation sanitaire et sociale en 2017 : six enquêtes auprès de diplômés du domaine sanitaire (ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, puéricultrices) et six auprès de diplômés du domaine social (assistants de service social, conseillers en économie sociale familiale, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, assistants de vie). Ces enquêtes et l'ensemble des publications de la collection « sanitaire et social » sont des outils d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs de la formation sur le champ sanitaire et social.

Les données de cette publication sont issues de l'enquête par Internet et par téléphone réalisée par l'Oref (Observatoire Régional Emploi Formation) Grand Est, en partenariat avec les trois instituts de formation en masso-kinésithérapie du Grand Est, du 15 mars au 14 avril 2018, auprès de l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes diplômés en 2017.

Près de 230 diplômés ont été interrogés quant à leur devenir professionnel. Parmi eux, 60 % sont des femmes, 72 % ont moins de 25 ans, 96 % ont obtenu leur diplôme en juin et 4 % en septembre 2017.

Le nombre de questionnaires exploitables s'élève à 166, soit un taux de réponse à l'enquête de 74 %.

L'échantillon des répondants a fait l'objet d'un redressement en fonction de l'institut de formation, du sexe et de la tranche d'âge.

En ce qui concerne les personnes déclarant occuper deux emplois ou plus, l'enquête s'intéresse à l'emploi principal. De plus, les résultats sont présentés pour les personnes exerçant les fonctions du métier pour lequel elles se sont formées.

SOMMAIRE

SITUATION DES DIPLÔMÉS VIS-À-VIS DE L'EMPLOI	5
◇ Quel accès à l'emploi ?	5
◇ Quelles conditions d'emploi ?	5
◇ Dans quels secteurs exercent les diplômés ?	5
PARCOURS PROFESSIONNEL DEPUIS L'OBTENTION DU DIPLÔME	6
◇ Quelle vitesse d'insertion ?	6
◇ Quelle démarche mise en œuvre pour accéder à l'emploi ?	6
PERCEPTION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PAR LES DIPLÔMÉS .	7
◇ Quelle perception de l'emploi ?	7
◇ Quelle perception de la formation ?	7
MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES DIPLÔMÉS EN EMPLOI.....	8
◇ Où travaillent les diplômés ?	8
◇ Quels sont les types de mobilité ?	8
DÉFINITIONS ET GLOSSAIRE	9

Situation des diplômés vis-à-vis de l'emploi

QUEL ACCÈS À L'EMPLOI ?

En mars 2018, entre six et neuf mois après l'obtention de leur diplôme en 2017, la totalité des masseurs-kinésithérapeutes interrogés sont actifs : 99 % occupent un emploi et 1 % sont au chômage. Le taux d'emploi relevé est similaire à celui de l'année passée (97 %).

QUELLES CONDITIONS D'EMPLOI ?

Au moment de l'enquête, 5 % des masseurs-kinésithérapeutes déclarent occuper deux emplois ou plus.

La quasi-totalité des diplômés en emploi exerce des fonctions de masseur-kinésithérapeute.

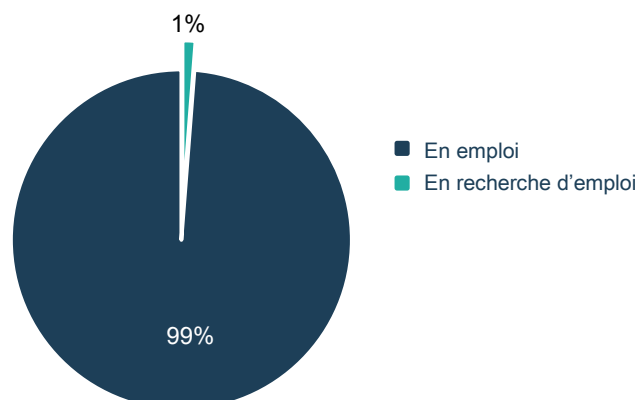
Parmi ces derniers, plus de neuf sur dix occupent un emploi à durée indéterminée (86 % exercent en libéral et 6 % sont salariés sous contrat à durée indéterminée).

7 % des emplois sont menés à temps partiel. Il s'agit majoritairement d'une situation choisie.

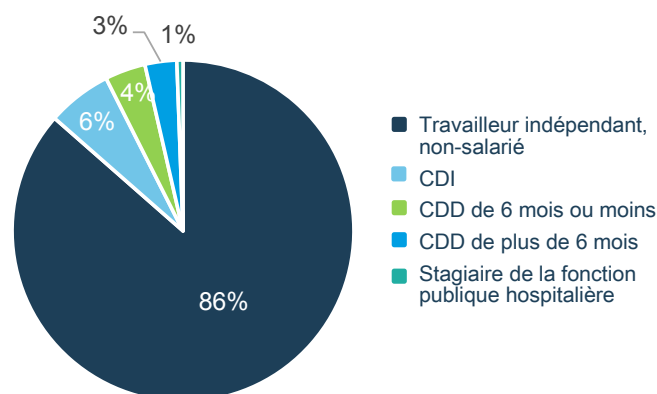
DANS QUELS SECTEURS EXERCENT LES DIPLÔMÉS ?

Avec 91 % des emplois, le secteur des professionnels de la rééducation (cabinets de masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs) est le principal secteur d'activité employeur. Le secteur hospitalier (hôpital, clinique) regroupe 4 % des emplois (contre 13 % en 2017).

Situation professionnelle des diplômés

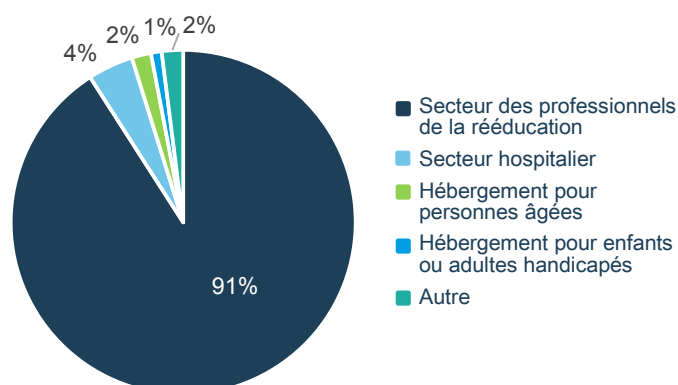


Statut de l'emploi détenu par les diplômés



Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute

Secteur d'activité où travaillent les diplômés



Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute

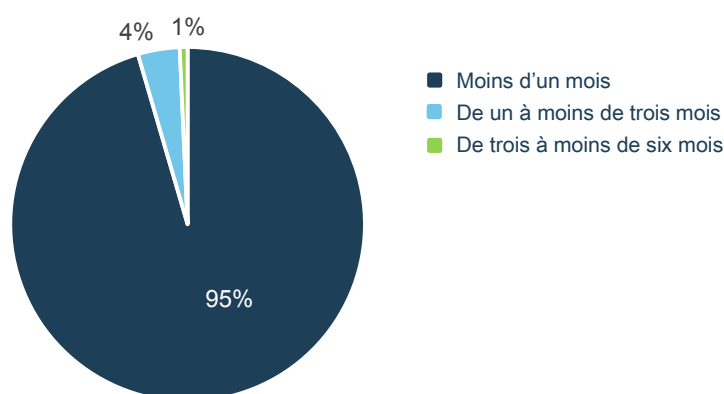
Parcours professionnel depuis l'obtention du diplôme

QUELLE VITESSE D'INSERTION ?

Le diplôme de masseur-kinésithérapeute décroché, l'insertion professionnelle est très rapide. En effet, 95 % des diplômés ont accédé à l'emploi moins d'un mois après la sortie de formation. Ils sont également 83 % à avoir eu le choix entre plusieurs possibilités d'embauche.

La rotation des masseurs-kinésithérapeutes sur le marché du travail apparaît plutôt élevée en début de carrière : quatre diplômés sur dix indiquent avoir déjà changé d'emploi au moins une fois depuis l'obtention de leur diplôme. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la fréquence des remplacements assurés en libéral dans différents cabinets de masso-kinésithérapie.

Temps d'accès à un emploi après la sortie de formation

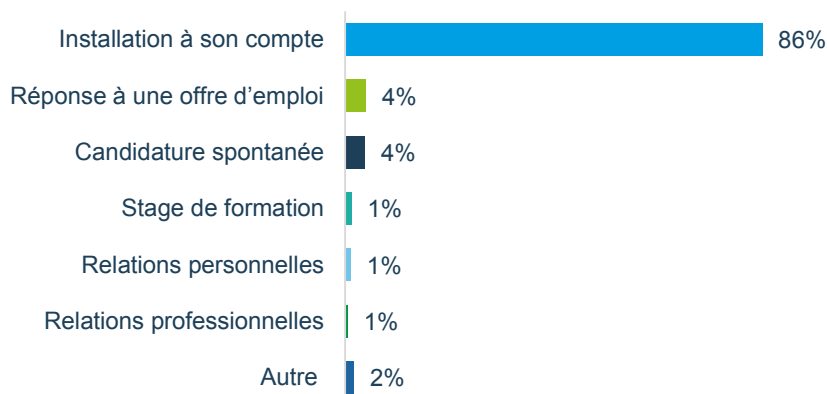


Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute

QUELLE DÉMARCHE MISE EN OEUVRE POUR ACCÉDER À L'EMPLOI ?

Pour 86 % des masseurs-kinésithérapeutes diplômés, l'accès au poste occupé au moment de l'enquête fait suite à une installation à son compte. Concernant les salariés, les candidatures spontanées et les réponses à une offre d'emploi constitueraient les premières démarches pour accéder à un poste (constat à prendre avec précaution en raison du faible effectif).

Démarche ayant permis d'accéder à l'emploi actuel



Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute

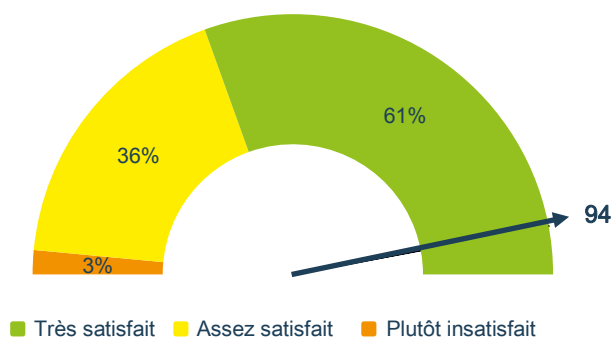
Perception de l'emploi et de la formation par les diplômés

QUELLE PERCEPTION DE L'EMPLOI ?

Parmi les différents critères de motivation donnés pour l'emploi occupé au moment de l'enquête, les répondants mettent en avant la situation géographique du lieu de travail et le fait de pouvoir travailler à son compte.

Dans la quasi-totalité des cas, les masseurs-kinésithérapeutes en exercice s'estiment satisfaits de leur emploi. Ils sont respectivement 61 % et 36 % à se dire très satisfaits ou assez satisfaits du poste qu'ils occupent au moment de l'enquête.

Niveau de satisfaction dans l'emploi actuel



Note de lecture : l'indicateur de 94 correspond à la différence entre le pourcentage de satisfaits et le pourcentage de non satisfaits

Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute

QUELLE PERCEPTION DE LA FORMATION ?

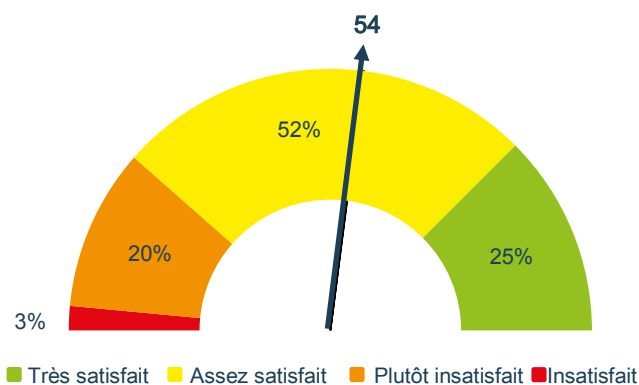
Les trois quarts des masseurs-kinésithérapeutes diplômés en 2017 expriment un sentiment de satisfaction concernant la formation reçue, y compris les stages. Ils sont ainsi respectivement 52 % et 25 % à juger leur formation assez ou très satisfaisante.

Les raisons pour lesquelles la formation est jugée insatisfaisante tiennent notamment dans l'insuffisance de la pratique professionnelle et/ou de l'accompagnement pédagogique à l'école.

Les trois quarts des diplômés font part de leur souhait de suivre une autre formation professionnelle (diplômante ou non) dans les trois ans à venir. La formation la plus souvent citée se rapporte aux thérapies manuelles. Sont également mentionnées des formations ayant trait à la kinésithérapie du sport ou à l'ostéopathie.

Il faut noter que cette intention de suivre une autre formation est plus marquée parmi les diplômés en emploi considérant leur formation insatisfaisante : 86 %, contre 71 % pour ceux en emploi l'estimant satisfaisante.

Jugement porté sur la formation de masseur-kinésithérapeute



Note de lecture : l'indicateur de 54 correspond à la différence entre le pourcentage de satisfaits et le pourcentage de non satisfaits

Base : Ensemble des diplômés

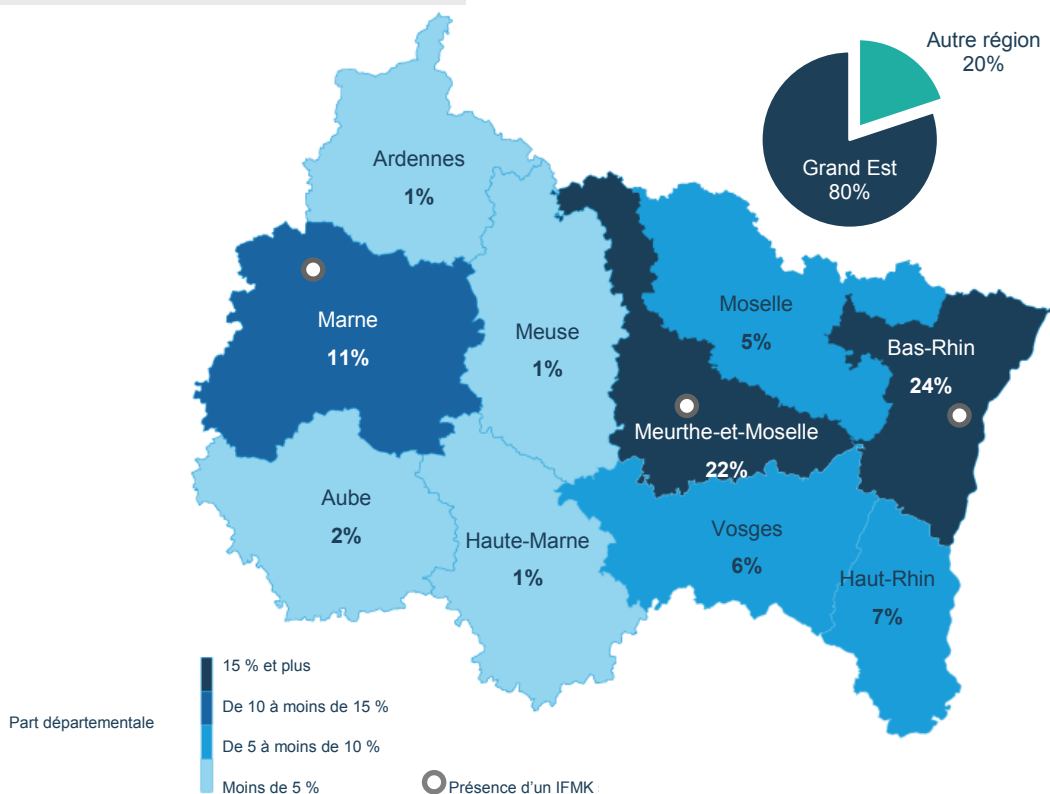


Mobilité géographique des diplômés en emploi

OÙ TRAVAILLENT LES DIPLÔMÉS ?

80 % des diplômés en masso-kinésithérapie de 2017 travaillent en région Grand Est (84 % lors de l'enquête précédente). Le Bas-Rhin et la Meurthe-et-Moselle, avec respectivement 24 % et 22 %, constituent les départements où ils se sont le plus souvent établis professionnellement. Ce sont donc 20 % des actifs qui exercent en dehors du Grand Est.

Département du lieu de travail des diplômés



Lecture de la carte : 24 % des diplômés travaillent dans le Bas-Rhin.
Base : Diplômés en emploi exerçant des fonctions de masseur-kinésithérapeute

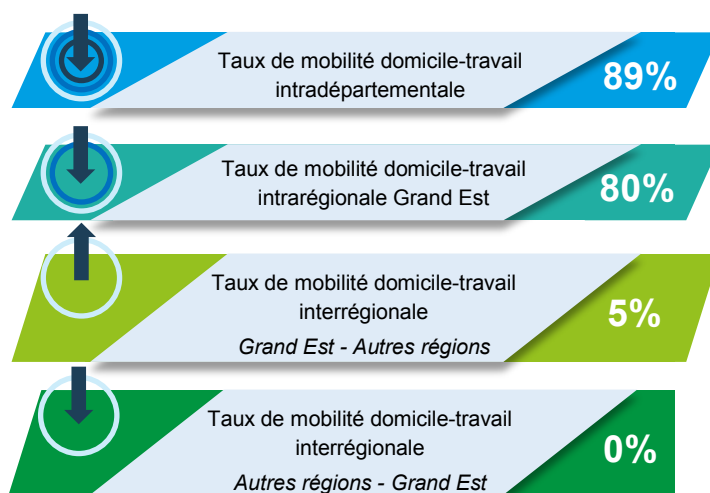
QUELS SONT LES TYPES DE MOBILITÉ ?

Dans la grande majorité des cas, la mobilité domicile-travail est intradépartementale : 89 % des masseurs-kinésithérapeutes travaillent dans le département où se trouve leur résidence principale.

80 % des masseurs-kinésithérapeutes ont leur résidence principale et travaillent dans le Grand Est, tandis que 15 % ont leur résidence principale et exercent en dehors de la région Grand Est.

De plus, 5 % des masseurs-kinésithérapeutes ont leur résidence principale dans le Grand Est et travaillent dans d'autres régions de France ou à l'étranger.

Mobilité domicile-travail des diplômés



DÉFINITIONS

- Actifs : personnes en emploi et au chômage
- Taux d'emploi : nombre de diplômés qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de diplômés
- Taux de mobilité domicile-travail intradépartementale : part des diplômés qui travaillent dans le département de leur résidence principale
- Taux de mobilité domicile-travail intrarégionale : part des diplômés qui ont leur résidence principale et travaillent dans le Grand Est
- Taux de mobilité domicile-travail interrégionale Grand Est - Autres régions : part des diplômés qui ont leur résidence principale dans le Grand Est et travaillent dans une autre région de France ou à l'étranger
- Taux de mobilité domicile-travail interrégionale Autres régions - Grand Est : part des diplômés qui ont leur résidence principale dans une autre région de France ou à l'étranger et travaillent dans le Grand Est

GLOSSAIRE

- CDD : Contrat à Durée Déterminée
- CDI : Contrat à Durée indéterminée
- IFMK : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

Plus de 2 000 publications à votre disposition sur :

oref.grandest.fr

Les 8 collections de l'OREF



Réalités Emploi-Formation

Observer

Une vue d'ensemble de la relation « emploi-formation » en région, dans les territoires et les secteurs d'activités.



Tableaux de bord

Suivre

Des synthèses régionales sur l'emploi, le marché du travail, la formation en région. Des documents actualisés en permanence.



Études et analyses

Approfondir

Des informations-clés aisément exploitables pour faciliter et approfondir la réflexion sur un sujet ou un secteur donné.



Réflexions prospectives

Anticiper

Des éléments d'anticipation : tendances perceptibles et défis concernant la formation sur la relation « emploi-formation ».



Sanitaire et social

Observer le SaSo

Une observation du domaine Sanitaire et Social unique en région. Des documents variés pour comprendre le présent et éclairer l'avenir.



Mieux comprendre

Comprendre

Des clés de lecture pour faire le point ou mieux comprendre les chiffres et les concepts « emploi-formation ».



Médias

S'informer

Des outils pour rester informé.



Documents outils

Aider

Des outils pour aller plus loin.

OREF Grand Est - Tél. 03 88 15 66 08

Web : oref.grandest.fr / Twitter : [@orefgrandest](https://twitter.com/orefgrandest)

Maison de la Région, site de Strasbourg

1 place Adrien Zeller 67070 STRASBOURG Cedex

Maison de la Région, site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS 70441

51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Région Grand Est, site de Metz, Lycée Schuman

4, rue Monseigneur Pelt - BP 45138 57074 METZ Cedex 03

